

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 DECEMBRE 2023**

Le 7 décembre à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel LAPÔTRE, Maire de la Commune.

| | |
|---|------------------------|
| Présents : LAPÔTRE Daniel (Maire) – DEFELICE Françoise (1 ^{ère} Adj) - BOULAY Christophe (2 ^e Adj) BEN MARNI Reynald - BREFORT Brigitte - - LAPÔTRE Michel - LEGENDRE Mickaël MOISON Sabine - ONIS Quentin | |
| <u>Absents</u> | <u>Pouvoirs</u> |
| JUSZCZAK Eric Etant intéressé par l'affaire, quitte la salle <u>avant l'ouverture de la séance</u> et transmet son pouvoir à -> | ONIS Quentin |
| <u>Secrétaire de séance</u> : Françoise DEFELICE | |

Le quorum étant atteint le Maire déclare la séance ouverte à 18h35

- 1) Signature de la feuille de présence
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation du compte rendu du conseil du 23 novembre 2023 à l'unanimité

1) ZAEnR BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DE LA CARTOGRAPHIE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

- Une journée d'information s'est tenue le mercredi 22 novembre avec une permanence de 10h à 18h et un registre de concertation disponible pouvant permettre au public de formuler ses observations,

et

- Une réunion publique présentant le projet des ZAEnR et un projet privé d'une centrale photovoltaïque sur le territoire communal, s'est tenue le mercredi 22 novembre 2023 de 18h à 20h

Le Maire a présenté le compte rendu de cette concertation joint en annexe (cf annexe 1 : Bilan de la concertation du public) qu'il a transmis à la population par voie électronique (application Intramuros et mail aux demandeurs) et d'affichage.

qu'à l'issue de la concertation, les ZAEnR identifiées dans la cartographie sont validées et jointes en annexe 2.

Après échanges, le Conseil Municipal :

- approuve le bilan de la concertation annexé à la présente et les suites données à cette concertation,

- arrête les propositions zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente,
- précise que la présente délibération approuve la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communale qui sera transmise au référent préfectoral dans le Département. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de Bourgogne.

2) QUESTIONS DIVERSES

2-1 – ZAEnR et Centrale photovoltaïque Concertation publique du 22.11.23

Le compte-rendu de la concertation publique du 22 novembre a été affiché, mis en ligne sur INTRAMUROS et il est disponible en Mairie

2-2 – NOEL - ILLUMINATIONS

Les Sapins de Noël vont être installés samedi 9 pour être décorés par les enfants et l'association LPSA mercredi 13 décembre et elle animera le goûter pour les enfants l'après-midi du dimanche 17 décembre.

L'Eolienne va être décorée mais pour des raisons d'ordre personnel, le conseiller qui décore les rues habituellement ne sera pas en mesure de le faire cette année.

2-3 – COMPOSTAGE obligatoire au 1^{er} janvier 2024

La question va être abordée en conseil communautaire le 14 décembre et la Commune sera alors en mesure de communiquer auprès de la population les décisions qui auront été prises.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h10.

Le Maire
Daniel LAPÔTRE

